

EXAMEN URODYNAMIQUE

Cette fiche d'information, rédigée par l'Association Française d'Urologie, est destinée aux patients ainsi qu'aux usagers du système de santé.

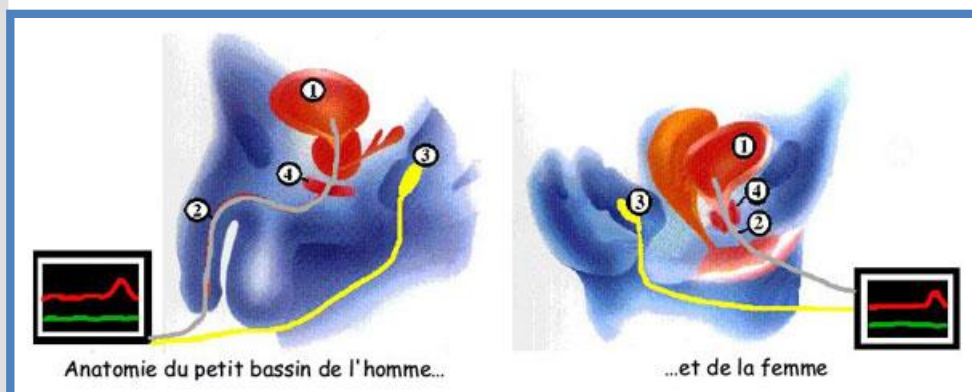
Remise lors de votre consultation d'urologie avant de pratiquer un acte à visée diagnostique ou thérapeutique, elle est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information délivrée par votre Urologue. Il vous a expliqué la maladie dont vous souffrez ou dont il doit faire le diagnostic. Il vous a exposé les différentes modalités et alternatives de prise en charge et de traitement et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé.

Vous sont exposées ici les raisons de l'acte que va pratiquer votre urologue, son déroulement, les conséquences habituelles et les risques fréquents ou graves normalement prévisibles. Les conditions du suivi après examen ou intervention sont aussi précisées.

Ce document, complémentaire de l'information orale que vous avez reçue, vous permet donc le délai de réflexion nécessaire et une prise de décision partagée avec votre urologue.

Qu'est-ce qu'un bilan urodynamique ?

Cet examen, en enregistrant des volumes, des pressions, des débits et éventuellement des activités électriques des muscles du périnée (partie du corps fermant en bas le petit bassin et traversé par la terminaison des voies urinaires, génitales et digestives), permet de mieux comprendre le fonctionnement de votre vessie(1) et de votre sphincter(4) (muscle chargé d'assurer l'étanchéité des urines).



Pourquoi cet examen ?

Le bilan urodynamique n'est pas un examen de routine. Il est demandé lorsque l'examen clinique et des examens simples (échographiques, radiographiques ou biologiques) n'ont pas permis de comprendre l'anomalie de fonctionnement de votre vessie. Il est demandé en particulier :

- ◆ Avant d'être opéré d'une incontinence urinaire ou en cas d'échec d'un traitement antérieur,
- ◆ Pour analyser les défauts complexes de fonctionnement de la vessie,
- ◆ Pour faire le bilan d'anomalies de la commande nerveuse de la vessie et du sphincter urinaire.

Comment va se passer l'examen ?

L'examen est réalisé en ambulatoire. Il est inutile d'être à jeun. Le bilan urodynamique ne pouvant être pratiqué en cas d'infection urinaire non traitée, votre médecin vous prescrit une analyse ou effectue un test rapide (bandelette urinaire) sur vos urines juste avant l'examen. En cas d'infection urinaire, votre examen peut être reporté.

Attention :

Fumer augmente le risque de complications chirurgicales de toute chirurgie. Arrêter de fumer 6-8 semaines avant l'intervention élimine ce risque supplémentaire.

Si vous fumez, parlez-en à votre médecin, votre chirurgien et votre anesthésiste ou appelez la ligne Tabac-Info-Service au 3989 pour vous aider à réduire les risques et mettre toutes les chances de votre côté.

Vous devez signaler la liste des médicaments que vous prenez, certains pouvant modifier les résultats de l'examen. Munissez-vous de votre dernière ordonnance. Vous devez indiquer si vous êtes allergique ou si vous êtes porteur d'une valve cardiaque artificielle. Il vous est demandé d'uriner au début de l'examen. Arrivez donc avec une vessie remplie mais pas trop pleine.

Quel est le déroulement de l'examen ?

Il débute par un interrogatoire sur votre passé médical, vos symptômes et un examen clinique de votre périnée. Il comporte au maximum trois parties et dure de 30 à 60 minutes.

♦ La débitmétrie

Elle consiste à uriner dans des toilettes spéciales qui enregistrent la puissance de votre jet et le volume uriné. Urinez comme d'habitude et essayez de vous détendre. Pour que l'examen puisse être interprété correctement, il faut que vous ayez uriné une quantité suffisante. Évitez en revanche d'avoir la vessie trop pleine ce qui peut perturber le fonctionnement de votre vessie ou entraîner un blocage.

♦ La cystomanométrie

Elle consiste à enregistrer les pressions dans la vessie pendant son remplissage.

L'examen se réalise en position couchée, assise ou gynécologique. Il nécessite de mettre en place une sonde très fine (2) dans la vessie par le méat urinaire. Cette sonde permettra de remplir la vessie avec de l'eau stérile et d'enregistrer simultanément la pression. Parfois une petite sonde est introduite dans le rectum (3), par l'anus. Pour l'étude des maladies neurologiques de la vessie, il est parfois utile d'enregistrer l'activité électrique des muscles du périnée. Ceci est effectué par des pastilles collées ou par une électrode-aiguille placée dans le sphincter urinaire.

L'examen est désagréable mais non douloureux. Le passage des sondes entraîne simplement une légère gêne. Il est important de vous décontracter au maximum. Toutes les précautions sont prises pour vous mettre à l'aise et respecter votre pudeur. Vous devez signaler tout ce que vous ressentez pendant l'examen (besoin léger d'uriner, besoin normal d'uriner, besoin douloureux d'uriner, envie urgente...).

♦ La profilométrie urétrale

Elle consiste à analyser votre sphincter. Lors de cette troisième phase, la sonde est retirée progressivement. Il est important de se détendre le plus possible, de ne pas bouger ni parler pendant cette période.

Suites habituelles

Le passage de la sonde peut irriter votre urètre et votre vessie. Vous pouvez ressentir quelques brûlures ou quelques gênes lorsque vous urinez le jour et le lendemain de l'examen. Pensez à boire abondamment pendant cette période pour bien "laver la vessie".

Risques et complications

En cas de saignement important, de fièvre, de difficultés à uriner, de brûlures persistantes, de douleurs vésicales, d'urines troubles "d'odeur forte", n'hésitez pas à consulter votre médecin. Exceptionnellement, une infection urinaire peut survenir. Elle est traitée efficacement par votre médecin, par quelques jours d'antibiotiques. Sachez que tout le matériel utilisé est stérile et que toutes les précautions d'hygiène et d'aseptie sont prises pour limiter au maximum ce risque.

* L'Association Française d'Urologie n'assume aucune responsabilité propre en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents, d'une erreur ou d'une imprécision dans le contenu des documents.

Votre urologue se tient à votre disposition pour tout renseignement.